



---

**AVIS PUBLIC****DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM –  
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 379-2025 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 286-  
2021 CONCERNANT LA CONSTRUCTION DE JUMELÉS EN ZONE RÉSIDENIELLE RE-203,  
SECTEUR JOHNVILLE**

---

AVIS est par les présentes donné par la soussignée à toutes les personnes intéressées et ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum pour le projet de *Règlement numéro 379-2025 amendant le Règlement de zonage numéro 286-2021 concernant la construction de jumelés en zone résidentielle Re-203, secteur Johnville* :

**1. Objet du projet et demandes de participation à un référendum**

À la suite de la consultation publique tenue le 30 avril 2025, le conseil municipal a adopté lors de sa séance du 5 mai 2025 le second projet de *Règlement portant le numéro 379-2025 amendant le Règlement de zonage numéro 286-2021 concernant la construction de jumelés en zone résidentielle Re-203, secteur Johnville*, afin de répondre aux manques de logements sur son territoire.

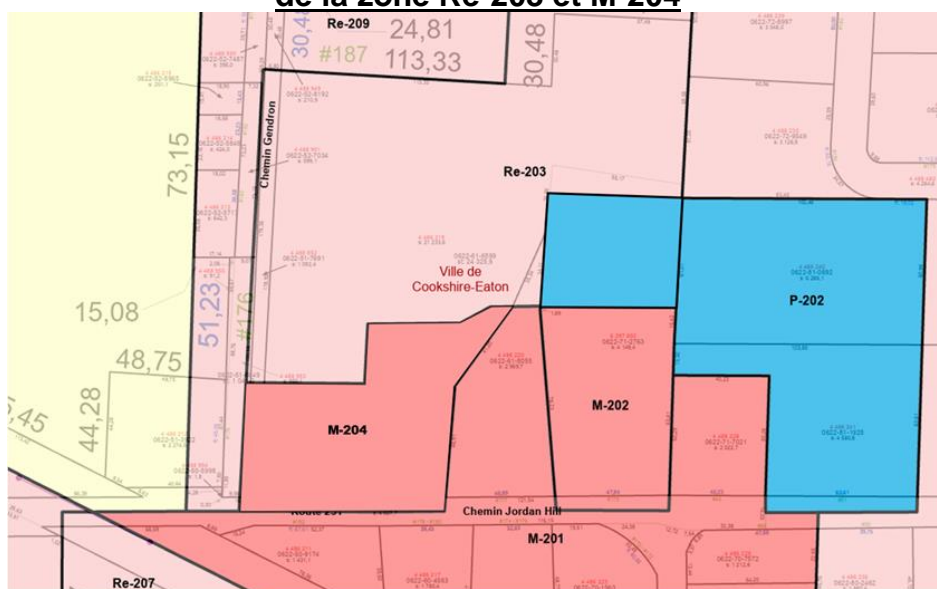
Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

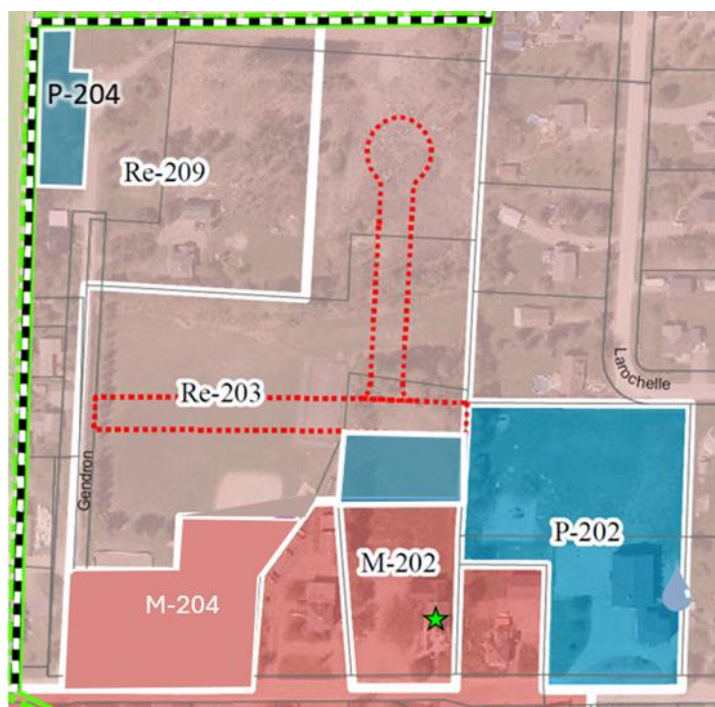
**2. Descriptions des zones concernées**

Les zones visées par la modification se localisent dans le secteur Johnville et sont approximativement délimités par la rue Gendron, le chemin Jordan Hill, le chemin Ladouceur et le chemin Larochelle.

Spécifiquement pour les modifications concernant la zone visée Re-203 ou des zones contiguës, soit les zones Re-209, P-202, M-201, M-202, M-204 et Ru-003.

**Plan de zonage illustrant les limites actuelles  
de la zone Re-203 et M-204**

## Plan de zonage illustrant les limites proposées de la zone Re-203 et M-204



### 3. Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient et le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
- être reçue au bureau de la Ville au plus tard le **22 mai 2025**;
- avoir obtenu un écrit par au moins douze personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

### 4. Personnes intéressées

**4.1** Est une personne intéressée toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 30 avril 2025 :

- être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;
- être domiciliée, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires dans une zone d'où peut provenir une demande.

**4.2** Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires : être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.

**4.3** Condition d'exercice du droit de déposer par écrit une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le 30 avril 2025 est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle.

### 5. Absence de demandes

Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

### 6. Consultation du projet

Le projet de règlement est actuellement déposé au site Internet de la Ville de Cookshire-Eaton dans le répertoire des règlements municipaux au <https://cookshire-eaton.qc.ca/citoyens/services->

[municipaux/reglementation/](#) et est disponible pour consultation au bureau municipal sur rendez-vous au [greffe.cookshire-eaton@hsfqc.ca](mailto:greffe.cookshire-eaton@hsfqc.ca).

Une copie du présent avis public est publiée dans la section *Avis publics* du site internet de la Ville au [www.cookshire-eaton.qc.ca](http://www.cookshire-eaton.qc.ca). Pour plus d'informations, veuillez contacter le Service de l'Urbanisme et de l'environnement au [info.urbanisme.ce@hsfqc.ca](mailto:info.urbanisme.ce@hsfqc.ca) ou 819 560-8585 poste 2308.

Donné à Cookshire-Eaton, ce 12 mai 2025.

La greffière,  
Françoise Ruel